

Présentation

Il s'agit d'un dispositif de formation des joueurs U11/U13 situé en aval du Dispositif Jeune (DJ) et amont du Dispositif d'Entraînement Régional (DER), c'est à dire du parcours d'Excellence Sportive (PES). Il est destiné à apporter le meilleur accompagnement possible pour cheminer vers le haut niveau en badminton entre 9 et 12 ans au travers d'un cahier des charges en lien avec les exigences de ce haut niveau.

L'appui fédéral aux « Clubs Avenir »

- + Invitations pour suivre le Groupe France Avenir (GFA) à l'étranger ;
- + Proposition d'un temps de formation continue destiné spécifiquement aux « Entraîneurs Avenirs » ;
- + Soutien d'une personne ressource en la personne du CTN territorial ;
- + Mise à disposition d'outils de communication et de valorisation du club
- + Courriers officiels en direction des partenaires institutionnels pour les informer sur le label "Club Avenir" et pour leur fournir la liste des « Clubs Avenirs » pour la saison ;
- + Accès au réseau de diffusion des « Entraîneurs Avenirs » pour échanger des contenus, des idées, etc..
- + Aide éventuelle sur le petit matériel
- + Valorisations financières de la qualité de la formation du « Joueur Avenir » au travers de ses performances ultérieures

Conditions d'attribution et éligibilité

Il existe 2 voies d'accès au label « Club Avenir » :

- **Par la structuration** : le club s'engage d'emblée à remplir le cahier des charges complet (à télécharger) et entraîne un joueur au moins qui a atteint le DAR la saison dernière (dérogation pour cette 1^{ère} campagne avec une possibilité d'intégrer un joueur qui a fait le DAR sur la saison 2013-2014). Quoiqu'il arrive le joueur ne doit pas être plus vieux que Benjamin(e) 1^{ère} année cette saison.
- **Par l'identification** : le club entraîne un joueur qui atteint le DAN identification l'année où le club postule au label ; le club s'engage à remplir un cahier des charges allégé (à télécharger) et dispose de 2 ans maximum pour remplir le cahier des charges complet.

Démarches administratives et calendrier

1°) Dépôt de candidatures au label « Club Avenir » pour septembre 2015 :

- **du 21 mai au 15 juin 2015**, date limite de dépôt des dossiers de candidatures

2°) Courrier aux clubs des joueurs sélectionnés sur le DAN identification pour transmettre le guide du « Club Avenir » ainsi que la possibilité de bénéficier d'un cahier des charges allégé les 2 premières saisons

- **11 mai 2015**

3°) Bilan de l'année des « Clubs Avenirs » qui ont mené l'expérimentation au cours de la saison : retour des CTN territoriaux pour le **15 juin 2015**.

Les CTN territoriaux font remonter également **les partenaires** (adresses à fournir) pour qui le Club Avenir souhaite que la FFBA D envoie un courrier d'information sur le label (promotion du club) + **coordonnées mairie**.

Par exemple, DDJSCS, DRJSCS, CG, partenaires privés, établissements scolaires,...

4°) Mise en place de la commission d'attribution du label « Club Avenir »

(nouveaux clubs, maintiens et sorties du label). Composition : un élu fédéral, DTN ou représentant, responsable PES territorial, responsable dispositif « Club Avenir ».

- **18 juin 2015**

5°) Envoi courrier club (copie comité et ligue) + **convention** à compléter et à signer :

- **à partir du 27 juin 2015**

Date limite de retour à la FFBA D de la convention signée par le club :

- **31 août 2015**

6°) Envoi courrier mairie + courrier partenaires identifiés par le club :

- **septembre 2015**

Contacts

- Pour envoyer le dossier de candidature (avant le 15 juin 2015) :
club-avenir@ffbad.org
- Pour toute autre information concernant le label « Club Avenir » :

Philippe Georjon (coordonnateur des Clubs Avenirs) :

philippe.georjon@ffbad.org ou 06 98 24 34 81

Loïc Parlon (responsable du PES territorial) :

loic.parlon@ffbad.org ou 06 98 93 89 10